

FACILITER LES DÉMARCHES EN LIGNE : l'outil Démarches Simplifiées



Pourquoi agir ?

Les collectivités locales **gèrent un nombre de démarches de plus en plus important et très varié** : inscription à la cantine ou à la médiathèque, demande de subvention des associations locales, demande d'autorisation d'événements sur le domaine public etc). **Ces démarches – tant pour répondre à la demande des usagers que pour faciliter le travail des agents – se font de plus en plus en ligne.** Pour autant, les collectivités ne disposent pas toujours d'outils adaptés tant en matière de garanties réglementaires (recours à des solutions ne garantissant pas, par exemple, le RGPD) que de fonctionnalités (traitement compliqué pour les agents, difficultés à instruire un dossier demandant l'intervention de plusieurs personnes, etc).

De plus, depuis le 7 novembre 2016, tout citoyen peut saisir l'administration par voie électronique, avec la même valeur juridique qu'un courrier papier. Les collectivités doivent donc se doter de téléservices, ou au moins d'une messagerie dédiée, pour répondre à cette obligation légale.

Devant l'importance qu'a aujourd'hui la dématérialisation des démarches, il est important de choisir des outils qui répondent aux enjeux humains et organisationnels de la transition numérique.

Quel intérêt pour les collectivités ?

Recourir à un outil de dématérialisation des démarches permet de :

- > **Offrir de nouveaux canaux** de communication avec les usagers
- > **Traiter de manière plus efficiente et efficace les demandes reçues** : centralisation de toutes les demandes avec les pièces jointes, possibilité d'échanger directement avec l'utilisateur etc.
- > **Bénéficier d'exemples de formulaires développés** par d'autres collectivités
- > **Répondre aux contraintes réglementaires.**



Effectuer une démarche administrative en ligne



Un accompagnement d'Agate adapté

Agate propose aux collectivités le logiciel éprouvé et robuste Démarches Simplifiées.

Initié par l'État en 2018, Démarches Simplifiées permet de dématérialiser des démarches administratives grâce à un générateur de formulaires et une plateforme d'instruction de dossiers.

Idéal pour créer des formulaires en quelques minutes, l'application « prête à l'emploi » propose trois rôles : administrateur, instructeur et usager.

Agate met non seulement à disposition l'outil, vous forme à celui-ci et répond à vos questions en cas de souci via le numéro de hotline habituel de l'assistance informatique !

Au besoin, nous pouvons également réaliser des accompagnements à la carte (conception de formulaire complexe etc).

Nos plus-values

- > L'accompagnement de proximité Agate, au plus près de vos besoins
- > Les solutions sont basées sur des logiciels libres
 - Garantie de réversibilité et non-dépendance à un prestataire / éditeur
 - Favorise la mutualisation des ressources entre collectivités (parce que les logiciels financés avec de l'argent public doivent pouvoir bénéficier à tous)
- > Les solutions sont éthiques et respectueuses des données personnelles.
- > Les solutions sont souveraines et hébergées en France.
- > Les solutions offrent des garanties de confidentialité adaptées aux collectivités.

Les modalités



Démarches Simplifiées est mis à disposition grâce à un partenariat avec **PADULLACT** (Association des Développeurs et Utilisateurs de Logiciels Libres pour les Administrations et les Collectivités Territoriales).

Pack initial de 300 € HT :

Inclus : mise à disposition de l'outil + 2h de formation collective à la prise en main (3 agents maximum par collectivité) + une configuration initiale + hotline.

POUR PLUS DE PRÉCISIONS,
VOTRE CONTACT :

Edmond WACH

Directeur Adjoint du pôle numérique
edmond.wach@agate-territoires.fr
07 48 11 99 85